

**DÉPARTEMENT
DRÔME
COMMUNE
BOURG-LÈS-VALENCE**

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026**

Convocation du 26/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 24 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA,
Nombre de conseillers absents : 2 Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT,
Nombre de pouvoirs : 7 Fabrice PIAUD, Wilfrid PAILHÈS, Christiane RANC, Georges ISHACIAN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT

Secrétaire de séance :

Robert TAFANKEJIAN

Sauf,

Dominique GENTIAL, pouvoir à Marlène MOURIER
Geneviève AUDIBERT, pouvoir à Éliane GUILLON
Audrey RENAUD, pouvoir à Florian REVERDY
Tanguy GERLAND, pouvoir à Vincent FUGIER
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN
Mamadou DIALLO, pouvoir à Paul TOLA
Alexandre BAILLET, pouvoir à Nancy GUIBOUD
Alexandre POTHAIN, absent non excusé
Christian ROZO, absent non excusé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Monsieur Robert TAFANKEJIAN, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

Rapporteur
M. MOURIER

Aucune observation.

**01. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES
- HOMMES**

Rapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente le rapport.

En complément du rapport transmis, correspondant à la partie relations humaines de la collectivité, Madame Guillon présente de nombreuses données provenant du rapport élaboré par Valence Romans Agglo pour l'ensemble du territoire de l'agglomération et met notamment en avant les avancées dans le domaine politique :

Depuis 2015, des réformes ont été mises en œuvre. Les conseillers départementaux respectent la parité grâce à la mise en place des binômes (un homme – une femme) élus par canton. Aux municipales de 2020, la part des femmes Maires a représenté 42,4 % contre 39,9 % en 2014. La part des femmes Maires, bien que toujours limitée, progresse à 19,8 % et parmi les exécutifs municipaux, 33,3 % des premiers adjoints sont des femmes. En 2022, l'Assemblée nationale compte 39 % de députées.

Concernant les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin, à partir de 2025, passe en scrutin de liste paritaire.

Mme Guillon détaille également la situation des agents de la mairie de Bourg-lès-Valence.

Mme Guillon indique que le logement prévu, dans le cadre des violences faites aux femmes, a bien été mis à disposition du CIDFF et rappelle le déploiement et la mise en œuvre en 2025 du dispositif d'alerte Mykeeper dans l'ensemble des écoles, centres de loisirs et accueils des services municipaux (Ville et CCAS).

Le Conseil Municipal Jeunes a travaillé avec l'Équipée sur la lutte contre le harcèlement.

Madame Ranc souligne l'importance de redonner les chiffres. Elle rappelle qu'elle est souvent intervenue sur certains points et est satisfaite quand ils se réalisent. Elle invite l'ensemble des conseillers à consulter le rapport de l'Agglo très détaillé.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

02. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon et Madame le Maire présentent le budget primitif. Ce budget est voté sans reprise des résultats, la future équipe aura à préparer un budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs. Ce budget est également préparé sans décision sur les taux d'imposition, décision laissée également à la future équipe.

Ce budget primitif permet de faire avancer les opérations engagées, sans nouveau projet à ce stade, compte tenu des échéances électorales. Les principales opérations engagées sont la rénovation de l'école André Munier, la rénovation du théâtre le Rhône, la rénovation de l'avenue Pierre Benoit.

Mme Guillon donne le détail des restes à réaliser, suite à la question posée par M. Pailhès lors de la commission préparatoire.

Monsieur Pailhès commence son intervention par un hommage à Monsieur Bernard PIRAS, disparu depuis 10 ans.

Il rappelle que lors de la commission municipale préparatoire, le groupe d'opposition avait demandé que l'étude concernant le gymnase du COSEC leur soit communiquée et regrette que cela n'ait pas été fait. IL rappelle que ce dernier budget qui vient clôturer les 2 mandatures de Mme le Maire est un budget d'attente : vote de la loi de finances, vote des taux d'imposition et échéances électorales.

Aussi, vu le manque de visibilité dans cette période d'attente et de doute, le groupe d'opposition s'abstiendra pour le vote du budget afin de ne pas pénaliser la prochaine équipe.

Monsieur Pailhès rappelle les profonds désaccords durant cette mandature entre son groupe et la majorité et souhaite redonner les éléments structurants de ces désaccords, particulièrement le poids de l'investissement réalisé pour les projets de la passerelle et projet Girodet, (16,2 M) qui selon le groupe impacte lourdement le budget et manque aujourd'hui. Il rappelle les propos de la Chambre Régionale des Comptes et l'évolution financière de ce projet. Il aurait été plus important, pour le groupe d'opposition, que l'équipe dès 2014 termine les projets commencés par l'équipe sortante, notamment sur le centre-ville et sur la question de la santé et l'accès aux soins. Il indique que la majorité a fait le choix de baisser les subventions aux associations et l'aide au CCAS, d'augmenter les recettes avec la hausse des tarifs de cantines, de sous investir sur la voirie, de ne pas donner suite au permis de construire d'une nouvelle salle des fêtes ou de ne pas investir suffisamment sur les équipements sportifs. Il estime que la prochaine équipe aura des investissements très lourds à réaliser.

Il termine son intervention en saluant tous les élus qui se sont engagés aux bénéfices des Bourcains, élus qui sont souvent attaqués. Il remercie également les services de la mairie. Il tient à féliciter les élus de son groupe en cette fin de mandature, qui ont travaillé sérieusement toute la mandature sans indemnités. Il souhaite que la campagne électorale soit apaisée, propice aux débats et constructive.

Madame Guillon indique qu'il ne s'agissait pas de bilan et rappelle que les restes à réaliser ne reflètent pas la totalité des investissements.

Mme le Maire indique qu'il s'agit du vote du budget et non d'un bilan de mandature. Ce n'était pas l'objet de cette délibération.

Concernant le centre départemental de santé, elle rappelle que ce projet a mis du temps mais aujourd'hui il y a quatre médecins généralistes et un cinquième qui va bientôt s'installer. Pour ce résultat, il a fallu déployer énormément d'énergie. Madame le Maire rappelle que la France entière est concernée par cette crise et qu'il est très difficile de trouver des médecins.

À propos des subventions, la Ville a décidé de réduire les subventions après s'être rendue compte que certaines associations thésaurisaient de l'argent public, ce qui n'est pas possible. Elles fonctionnaient très bien sans subventions supplémentaires. Plusieurs associations ont renoncé aux subventions, estimant que l'argent public devient une denrée rare et qu'il faut faire attention. Elle rappelle que durant la période Covid-19, Bourg-lès-Valence a été la seule ville de France à maintenir les subventions aux associations alors qu'il n'y avait aucune activité.

Elle regrette de ne pas avoir reçu de soutien public de la minorité quand elle a été attaquée pour ne pas avoir voulu célébrer le mariage entre une Française et un ressortissant étranger en situation irrégulière.

Elle rappelle une nouvelle fois que le projet passerelle n'a pas coûté 16,2 millions d'euros.

Enfin, Madame le Maire partage une pensée pour Monsieur Bernard PIRAS avec qui elle partageait une vraie amitié et beaucoup de respect.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 7

03. FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES DE RAPPORT	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

04. MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ET MATÉRIELLE DE LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES PRIMAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

05. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ACTIVITES DE LA MJC JEAN MOULIN – ANNÉE 2026	Rapporteur F. REVERDY
---	----------------------------------

Monsieur Reverdy présente la délibération.

Monsieur Pailhès indique que dans les exemples de budget sur lesquels il y a eu des coupes, la MJC Jean Moulin est un élément important. Il rappelle qu'il y avait un directeur, un service jeunesse, une vraie politique jeunesse. Il n'y a pas que des éléments de trésorerie mais des choix politiques, comme pour le centre social de l'Allet qui a été fermé.

Madame Guillon précise qu'il n'y a plus de directeur à la MJC et que les montants sont demandés par la MJC ~~qui est devenue plutôt une MPT.~~

finir la phrase.

de subvention

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

06. CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026	Rapporteur E. GUILLON
---	----------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

07. CRÉATIONS D'EMPLOIS D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	Rapporteur E. GUILLON
--	----------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Tremblay indique que la délibération portant sur le tableau des effectifs de la police municipale, le groupe d'opposition votera pour mais estime que la délibération reste insuffisante. Durant le mandat, le service de la police municipale a connu beaucoup de mouvements. L'effectif est faible par rapport aux besoins de la commune. Cela n'a pas été une priorité.

Madame le Maire revient sur la situation antérieure à ses mandats et souligne que depuis l'arrivée de la municipalité actuelle, il n'y a plus de ghetto à Gay Lussac, il n'y a plus de chaises longues devant le poste de police, il n'y a plus de trafic. La majorité a développé le réseau de caméras et le mandat de Madame le Maire, Présidente de la commission sécurité à la Région Auvergne-Rhône-Alpes a beaucoup aidé à ce développement car les moyens humains ne suffisent pas. Par ailleurs, toutes les écoles sont équipées de bouton d'alerte anti-intrusion, les agents possèdent tous les équipements nécessaires à l'exercice de leur mission. Elle rappelle que la Ville possède son propre Centre de Protection Urbain et que les horaires ont été déployés de façon adaptée.

Madame le Maire est très fière de l'équipe qui s'est constituée autour du responsable Lilian Borel et de son adjoint Arnaud Lucas. Le service est très bien équipé. Elle souligne également une belle collaboration avec la police nationale et salue l'arrivée de Mme la Préfète. Mme le Maire rappelle qu'elle a pris la délégation de la sécurité en direct et qu'une réunion hebdomadaire permet de suivre toutes les demandes dans le détail.

Monsieur Tremblay souhaite connaître le nombre de sollicitations pour la réquisition des images des caméras.

Madame le Maire indique que les caméras sont consultées sur réquisition de la police nationale. Un rapport peut être fait à ce sujet.

Monsieur Tremblay souhaite savoir combien de personnes ont été verbalisées ou averties depuis l'arrêté pris sur le port du casque obligatoire en trottinette.

Madame le Maire précise qu'il y a des points mis en place par la police municipale avec des actions pédagogiques dans un premier temps mais lorsqu'une personne est arrêtée plusieurs fois, elle est verbalisée. Une intervention a eu lieu récemment avec garde à vue et embarquement de la trottinette qui était débridée.

Monsieur Tremblay indique que le Maire de Valence a pris un arrêté pour interdire le passage des trottinettes en centre-ville et cette interdiction est respectée alors qu'à Bourg-lès-Valence cela ne semble pas être le cas.

Il revient sur sa question de départ et souhaite connaître la position de Madame le Maire par rapport à l'effectif total actuel de la police municipale.

Madame le Maire répond que les moyens humains ne sont jamais assez suffisants mais qu'un travail est en cours pour un renforcement et une réorganisation des horaires.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

08. AVIS SUR LE CHANGEMENT DE DESTINATION À TITRE DEROGATOIRE D'UN ANCIEN HANGAR AGRICOLE
--

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

09. CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LES 54 COMMUNES MEMBRES, RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CADRE DU PLAN INTER- COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTION ORALE DE L'OPPOSITION

Monsieur Tremblay indique que pendant les deux mandats successifs de Madame le Maire, elle a fait le choix de construire une nouvelle passerelle qui enjambe l'autoroute A7, en s'appuyant sur un cabinet d'architecture belge.

Cet ouvrage d'art non-courant est un ouvrage répondant à des normes et des certifications précises. Le plus souvent, ces contraintes s'appliquent aux ouvrages d'art routiers.

Ces infrastructures particulières présentent des difficultés de conception et ces aménagements doivent être surveillés de près. Différents organismes et institutions veillent à l'entretien des ouvrages d'art.

À plusieurs reprises, l'équipe d'opposition a demandé les coûts d'entretien pour la ville que va générer un tel ouvrage complexe. À ce jour, ils n'ont jamais reçu de réponse.

Leurs inquiétudes, au vu de la taille de la commune et l'état des finances, concernent les travaux et le suivi de cet ouvrage. La passerelle a déjà coûté plusieurs millions d'euros aux Bourcains. Elle aura aussi un coût pour la prochaine équipe municipale.

En effet, un bureau d'études devra assurer toutes les phases de recherche. Il faudra ensuite définir les matériaux de construction et les étapes de réhabilitation, en s'inscrivant dans la durée.

Est-ce que la municipalité a anticipé ces chiffrages et les moyens dédiés ?

Ils souhaitent connaître la date de réception de cet ouvrage d'art non courant. À leur connaissance, c'est à partir de celle-ci que le prochain contrôle devra être effectué.

Dans un souci d'anticipation et de bonne gestion de l'argent public, leur groupe souhaite connaître les coûts d'entretien de cet ouvrage d'art non courant et la date d'inspection du prochain contrôle. Coûts qui devront également être portés à la connaissance des Bourcains.

Madame le Maire souhaite préciser que la passerelle représente 5,726 millions d'euros, et non 16 millions d'euros. Sur ces 5,726 millions, 2 millions d'€ ont été pris en charge par la Ville et des financements ont été obtenus de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2 millions d'€), de l'Etat (1,326 millions d'€), du Département de la Drôme (400 000€), auxquels s'ajoutent 250 000€ de la CNR pour le belvédère et la ViaRhôna.

Concernant le coût de son entretien, Mme le Maire souhaite rassurer les élus : la passerelle, qui est un ouvrage d'art, sera bien entretenue, la sécurité étant primordiale pour éviter des drames comme l'effondrement du pont de Gênes en 2018.

Conformément aux obligations réglementaires, l'intervention d'un bureau de contrôle agréé « ouvrages d'arts » et « ASF » (actuellement l'entreprise Sites) est prévue régulièrement, avec :

- Tous les ans, un contrôle visuel, sans incidence sur la circulation de l'autoroute, qui représente un coût de l'ordre de 2 500-3 000€
- Tous les 3 ans, une inspection approfondie qui nécessite des coupures ou ajustements de la circulation. Ces interruptions de circulation pourraient générer des frais élevés (de l'ordre de 20 000€), mais afin de les éviter, il est prévu de se coordonner avec les ASF afin de programmer les inspections lors des périodes de travaux qui sont à effectuer régulièrement.

L'objectif n'est pas d'avoir construit une nouvelle passerelle pour la laisser à l'abandon et ne pas l'entretenir pendant des décennies comme cela a été le cas avec l'ancienne passerelle bleue qu'on ne pouvait même plus utiliser : les ascenseurs ne fonctionnaient plus depuis des années, les planches du sol étaient brinquebalantes. La passerelle n'était pas accessible pour les personnes à mobilité réduite, ni pour les mamans avec des poussettes, les cyclistes devaient monter les escaliers avec leur vélo sous le bras... sans compter le côté insécure des escaliers, avec des recoins pour celles et ceux qui l'empruntaient...

Le coût annuel des contrôles de la nouvelle passerelle (2 500 – 3 000€) est équivalent à celui de l'ancienne passerelle bleue (2 272€ de contrôle en 2012).

La nouvelle passerelle revient même moins cher à entretenir, que l'ancienne car son mauvais état avait nécessité des travaux de maintenance ciblés qui ont coûté 35 000€ HT à la commune en 2015. Et ce alors même que les usagers n'en avaient aucun bénéfice.

Monsieur Tremblay remercie Madame le Maire pour les explications et les précisions sur les montants. Il précise que les 16 millions d'euros concerne le projet global de Girodet. La passerelle quant à elle a coûté près de 6 millions d'euros, soit 6 millions d'argent public, qui aurait pu être utilisé pour d'autres projets.

Madame le Maire précise que tous les projets sont financés de cette façon.

PROPOS DE CLÔTURE DU MAIRE

« Avant de lever cette séance, je souhaite vous dire quelques mots puisque ce Conseil municipal est le dernier de ce mandat. Un mandat qui va s'achever dans quelques semaines, les élections municipales ayant lieu le 15 mars prochain.

Ce mandat aura été, pour chacune et chacun d'entre nous, un temps d'engagement, exigeant, parfois difficile, souvent passionnant et toujours profondément humain. Servir notre commune, c'est accepter le débat, la contradiction, les contraintes, mais aussi la responsabilité de décider pour l'intérêt général.

Je tiens à remercier les adjoints et les conseillers municipaux de la majorité pour le travail collectif mené tout au long de ce mandat. Je remercie aussi les conseillers municipaux de l'opposition, car je respecte l'engagement de chacune et de chacun, même si nos désaccords ont parfois été vifs mais ils sont aussi le signe d'une démocratie locale vivante.

Ce mandat a connu des défis majeurs, des imprévus, des périodes de tension, comme la Covid, la guerre en Ukraine... et malgré tout des projets aboutis et des moments de fierté pour notre commune. Rien de tout cela ne se fait seul, une ville se construit dans le temps, par l'engagement de femmes et d'hommes qui acceptent de consacrer une part de leur vie à l'intérêt collectif.

Je pense modestement que nous avons réalisé de beaux projets au cours de ce mandat comme celui de l'Ile-parc Girodet, des projets qui resteront dans l'histoire de notre ville auxquels les services ont largement contribué.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents municipaux dont le professionnalisme, la disponibilité et le sens du service public, ont été essentiels à la mise en œuvre des politiques communales.

Quelle que soit la suite des parcours de chacun, je souhaite que nous conservions le respect mutuel et le sens du dialogue qui sont indispensables à la vie démocratique.

Je veux enfin adresser une pensée aux habitants de Bourg-lès-Valence qui nous ont fait confiance et pour lesquels nous avons agi tout au long de ce mandat.

DÉCISIONS DU MAIRE	
Numéro	Objet
2025-253-DC-DUDD	Travaux de génie civil pour le réseau Ville chemin St Barthélémy
2025-271-DC-CSP	Vente sur agorastore d'un cultivateur à ressorts
2025-272-DC-DAF	Sollicitation financement Département de la Drome : Rénovation des locaux du service propreté urbaine
2025-273-DC-SCP	Vente sur agorastore d'un rouleau QUIVOGNE RSR300
2025-287-DC-DAF	Sollicitation financements pour la réhabilitation de l'école André Munier : Etat / Région / Département / FEDER
2025-288-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule utilitaire type Peugeot Expert pour le service scolaire
2025-293-DC-DAF	Sollicitation financements pour la construction et l'aménagement de 2 terrains de padel : Région / Département
2025-294-DC-DAF	Sollicitation financements Région pour l'acquisition d'équipement de sécurité : boutons d'alerte pour les écoles
2025-297-DC-DAF	Reprise sur provision pour risques et charges
2025-298-DC-DAF	Reprise sur provision pour risque d'irrecouvrabilité
2025-299-DC-DAF	Sollicitation financements pour l'acquisition et l'installation de brasseurs d'air dans les écoles : Etat / Département de la Drôme
2025-311-DC-DAF	Sollicitation financements pour l'aménagement de l'aire de jeux de l'Allet : Région / Département
2025-314-DC-DCV	Fourniture et installation d'une structure de jeux sur la place ELIE CESTER
2025-316-DC-SCP	MS 24 impression du magazine municipal
2025-317-DC-DAF	Fongibilité des crédits
2025-320-DC-DAF	Contrat SOGELINK – GEODP Placier
2026-002-DC-SCP	Accord cadre bons de commande fourniture panneaux de signalisation verticale
2026-005-DC-DAF	Sollicitation financements Région / Département : Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture du boulodrome Léon Moulin
2026-006-DC-SCP	Avenant 1 marché de travaux pour l'aménagement de la voie douce du Valentin.
2026-007-DC-DAF	Accord de la protection fonctionnelle à deux agents de la Commune

Madame le Maire clôt la séance à 19h52.

Le secrétaire de séance,



Robert TAFANKEJIAN

La Présidente de séance,



Marlène MOURIER